



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

NORMENH1500106A

Secrétariat général

**Direction générale
des ressources
humaines**

**Service de
l'encadrement**

**Sous-direction de la
gestion des carrières
des personnels
d'encadrement**

**Bureau des personnels
de direction des lycées
et collèges**

DGRH E2-3

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction

LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges à la commission administrative paritaire nationale du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale en date du 5 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale en date du 16 décembre 2014 ;

ARRETE :

Article 1er - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont à compter du 2 février 2015 chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction :

membres titulaires

- M. Pierre Moya, chef du service de l'encadrement,

- M. Roger Vrand, sous-directeur de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives,
- M. Christophe Gehin, sous-directeur du pilotage et du dialogue de gestion,
- Mme Béatrice Gille, rectrice de l'académie de Créteil,
- M. Philippe-Pierre Cabourdin, recteur de l'académie de Reims,
- Mme Claudine Schmidt-Lainé, rectrice de l'académie de Rouen,
- Mme Annie Partouche, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne,
- Mme Elisabeth Bisot, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris 2nd degré,
- M. Jean Pierre, secrétaire général de l'académie de Toulouse,
- Mme Michèle Joliat, secrétaire générale de l'académie de Bordeaux,
- Mme Nadine Collineau, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.

membres suppléants

- M. Gilles Bal, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement,
- M. Jean-Yves De Longueau, sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante,
- Mme Marie-Cécile Laguette, chef de service, adjointe à la directrice des affaires juridiques,
- M. Claude Michellet, directeur de l'académie de Paris,
- Mme Elisabeth Laporte, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne,
- M. Philippe Wuillamier, directeur académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine,
- Mme Dominique Fis, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère,
- M. Thierry Ledroit, secrétaire général de l'académie de Créteil,
- Mme Isabelle Chazal, secrétaire générale adjointe de l'académie de Clermont-Ferrand,
- Mme Valérie Bertoux, secrétaire générale adjointe de l'académie d'Amiens,
- Mme Sylvie Chaignet, adjointe au chef de bureau des personnels de direction des lycées et collèges.

Article 2 - Les fonctionnaires dont les noms suivent, élus à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction, représenteront les personnels à compter du 2 février 2015 :

hors-classe

membres titulaires

- M. Philippe Vincent, proviseur du lycée Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc (22),
- M. Jean-Jacques Courtiau, proviseur du lycée Fénelon à Paris (75),
- Mme Susanna Deutsch, principale du collège Irène Joliot-Curie à Argenteuil (95).

membres suppléants

- Mme Karima Stéphan, proviseure du lycée professionnel Marie Marvingt à Tomblaine (54),
- Mme Anne Blouin, proviseure du lycée Sophie Berthelot à Calais (62),
- M. Eric Gallo, proviseur du lycée Denis Diderot à Marseille (13).

1^{ère} classe

membres titulaires

- Mme Laurence Colin, proviseure du lycée professionnel Philippe Cousteau à Saint-André de Cubzac (33),
- Mme Monique Warman, proviseure du lycée de l'Escaut à Valenciennes (59),
- Mme Valérie Morand, proviseure du lycée professionnel Armand Carrel à Paris 19^{ème} (75),
- M. Stéphane Allemand, principal du collège Pont de la Maye à Villenave-d'Ornon (33).

membres suppléants

- M. Hugues Lenoir, principal du collège Louis Grenier à Le Mêle-sur-Sarthe (61),
- M. Franck Antraccoli, proviseur du lycée Réaumur à Laval (53),
- M. Laurent Le Drezen, proviseur du lycée Auguste et Louis Lumière à La Ciotat (13),
- Mme Fernande Margarido, principale du collège Albert Jacquard à Lure (70).

2^{ème} classe

membres titulaires

- M. Bertrand Deshays, principal du collège Pierre Brossolette à Noyelles-sous-Lens (62),
- Mme Aurore Métenier, principale du collège Paris Nord-Est à Paris 19^{ème} (75),
- Mme Djamila Lasri, principale adjointe au collège Gérard Philipe à Aulnay-sous-Bois (93),
- M. Laurent Bouillin, proviseur adjoint au lycée Monnet-Mermoz à Aurillac (15).

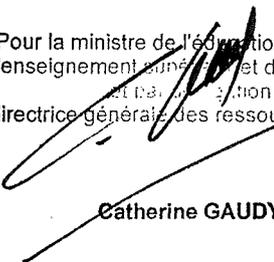
membres suppléants

- M. Dominique Harismendy, principal du collège Jean Rostand à Neuville-de-Poitou (86),
- Mme Valentine Conraux, principale du collège Le Joran à Prevessin Moëns (01),
- Mme Valérie Neumann, proviseure adjointe au lycée Antoine de Saint-Exupéry à Saint Raphaël (83),
- M. Jérôme Naime, proviseur adjoint au lycée Carnot à Dijon (21).

Article 3 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le **3 0 JAN. 2015**

Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et de l'enseignement
La directrice générale des ressources humaines


Catherine GAUDY